



TARIFS DES SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(pour les prestations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)

Service aide-ménagère, maintien à domicile :

TARIFS HORAIRES	Tarifs jours ouvrables	Tarifs nuit, dimanche et jours fériés
Caisses de retraite, mutuelles, ARDH	25,60 €	28,70 €
Allocation Personnalisée Autonomie	23,00 €	23,00 €
Prestation de Compensation du Handicap	23,00 €	23,00 €
Taux plein (sans prise en charge)	18,80 €	21,56 €

Service jardinage (sous conditions de ressources) :

Revenus mensuels		Tarif horaire
Personne seule	Foyer de 2 personnes	
Jusqu'à 961 €	Jusqu'à 1.492 €	15 €
De 962 à 1.059 €	De 1.493 à 1.696 €	18 €
De 1.060 à 1.165 €	De 1.697 à 1.855 €	22 €
De 1.166 à 1.500 €	De 1.856 à 2.500 €	30 €
Vos revenus sont supérieurs à 1.500 € par mois, pour une personne seule	Vos revenus sont supérieurs à 2.500 € par mois, pour un couple	Vous ne pouvez pas bénéficier du service de jardinage

À partir de 65 ans (ou 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail), vous pouvez bénéficier des services proposés par le CCAS si vous éprouvez des difficultés à accomplir les tâches de la vie quotidienne.

Que ce soit pour une **aide ponctuelle ou durable**, nous pouvons mettre en place des interventions à votre domicile afin de vous apporter une aide dans les gestes du quotidien (entretien du logement, courses, accompagnements à l'extérieur pour des rendez-vous médicaux, compagnie, jardinage).

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre :

Elorri AGUERREA au 06 04 96 77 40 ou Fabienne ETCHEGARAY au 06 16 27 12 99.

Le service de jardinage débute au mois de mars et s'achève fin octobre.

Il s'agit d'un service soumis à conditions de ressources. Pour vous inscrire au service de jardinage, vous devez fournir votre dernier avis d'imposition sur les revenus.

Nous adressons chaque année un justificatif fiscal qui vous permet de bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt lié aux dépenses d'emploi à domicile.